

Colloque GAEL/Groupe Europe (AFSP)/GSPE  
« La construction européenne au prisme des élections au Parlement Européen de juin 2004 »

Strasbourg, 18 et 19 novembre 2004

Guillaume MARREL  
(CERAT/PACTE, IEP Grenoble)

Renaud PAYRE  
(CERIEP Lyon, Faculté de droit et science politique, Lyon II)

## Des carrières au Parlement

Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire



**Textes et données provisoires**  
**Merci de ne pas citer**

En 1979, à la suite des premières élections du Parlement européen au suffrage universel et dans la lignée d'une campagne très hostile à une « inféodation de la France », le RPR décide de mettre en place un système de rotation de ses eurodéputés. Derrière Michel Debré, les gaullistes inaugurent alors la pratique du « tourniquet ». Les eurodéputés devaient, chaque année, démissionner par groupes de quatre, et entraîner ainsi un renouvellement partiel et constant de la délégation française. Dès 1980, plusieurs personnalités démissionnent du Parlement, notamment Jacques Chirac, Maurice Druon, Pierre Messmer, Michel Debré ou encore Christian Poncelet. Cette mesure vise à n'en pas douter à affaiblir non seulement le Parlement européen mais l'ensemble des institutions européennes. Mais l'attrait du mandat et les protestations de la délégation britannique poussent rapidement les gaullistes à abandonner cette procédure. Elle connaît néanmoins dans les législatures suivantes d'autres usages au sein des forces politiques émergentes, comme les Verts et le Front national<sup>1</sup>, qui l'utilisent pour professionnaliser leurs cadres. Elle témoigne à sa manière du lien étroit entre d'un côté stabilité et longévité du personnel politique et de l'autre institutionnalisation et renforcement d'une arène politique. Les présupposés de l'offensive politique gaulliste rejoignent d'ailleurs les conclusions de certains travaux de science politique aux Etats-Unis, où la stabilité des élus est considérée comme un facteur du renforcement du pouvoir des assemblées<sup>2</sup>.

La longévité du personnel politique est peu interrogée dans les travaux français sur la professionnalisation politique. Non seulement elle n'est pas retenue comme une dimension constitutive du métier – vivre durablement de la politique – mais surtout on ne questionne pas ses liens avec la capacité d'action et d'intervention des élus. La longévité se trouve noyée dans d'autres indicateurs du métier d'élu et passe en quelque sorte inaperçue. Lorsqu'il s'agit d'évoquer la faiblesse de la position de certaines délégations au sein du Parlement européen, on insiste sur l'éparpillement de la représentation parmi les différents groupes parlementaires, l'absence de positions importantes dans des commissions stratégiques, l'absentéisme et la faible participation des députés aux travaux législatifs<sup>3</sup>. Ces facteurs de la fragilisation de certaines délégations au sein de l'assemblée sont régulièrement pensés les uns isolément des autres. Or il s'agit de les considérer simultanément. Pris ensemble, ils renvoient aux usages

<sup>1</sup> Le Front national fait un usage bien spécifique du tourniquet. En 1989, c'est le discours du doyen d'âge – pratique délaissée par la suite – qui motive l'éligibilité de Claude Autant-Lara. Ce dernier démissionne peu après son discours, en septembre 1989, et laisse son siège à Jean-Claude Martinez. Tout récemment, c'est le contournement de la règle de parité qui est visé. Chantal Simonot vient en effet de démissionner au profit d'un cadre du parti, Fernand Le Rachinel.

<sup>2</sup> N. W. Polsby., (1968), « The Institutionalization of the U.S. House of Representatives », *The American Political Science Review*, vol. 62, n°1, March, pp.144-168

<sup>3</sup> Voir le rapport d'information déposé à l'Assemblée par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (présenté par J. Floch) sur la présence et l'influence de la France dans les institutions européennes, 12 mai 2004 ([http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1594.asp#P1019\\_84901](http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i1594.asp#P1019_84901))

que les eurodéputés font de leur assemblée. Des usages variables liés aux propriétés de la carrière, et pour une grande part à la longévité des eurodéputés.

Il ne s'agit pas ici de proposer une analyse exclusive qui ferait de la longévité le facteur unique de la puissance au sein du Parlement, le seul levier de l'institutionnalisation parlementaire. Il ne faut pas négliger d'autres facteurs notamment liés à l'organisation et aux compétences de l'assemblée<sup>4</sup>. Il ne faut pas non plus négliger la diversité des modes d'investissement dans la carrière d'eurodéputé. Plusieurs filières d'accès peuvent être mises en évidence. Compte tenu des contraintes et des logiques électorales propres à cette assemblée supranationale, l'entrée au Parlement européen se fait bien souvent par une position centrale dans le champ politique national. Les élections européennes constituent à ce titre soit un tremplin, pour asseoir une position de leadership au sein de son propre parti, soit une retraite. Ces filières d'accès ont longtemps favorisé une importante rotation des membres de l'assemblée européenne.

Mais des figures de longévité apparaissent néanmoins. Des élus valorisent une expérience et une compétence européenne pour s'imposer comme candidats et être régulièrement réélus. Ces carrières centrées sur la détention du mandat européen et qui s'inscrivent dans la durée ne sont pas négligeables pour l'institutionnalisation de cette arène politique. C'est à ce type de trajectoires politiques que nous souhaitons nous intéresser. Notre ambition est donc de mesurer les liens entre l'accumulation dans le temps du mandat d'eurodéputés et la routinisation d'usages du Parlement européen qui contribuent à son institutionnalisation.

La contribution s'inscrit dans un courant d'étude du personnel politique centré sur la question de la longévité. Particulièrement nombreux outre Atlantique, ces travaux s'interrogent non seulement sur les conditions de la réélection, qu'elles soient réglementaires (rééligibilité) ou électorales (prime à l'élection) mais aussi sur ses effets en terme d'autorité et de domination politique, qu'elles soient exercées sur des élus des mêmes assemblées ou les autres acteurs institutionnels<sup>5</sup>.

Nous nous proposons, à travers cette intervention, de mobiliser les études concernant les effets de la réélection et de la longévité sur la professionnalisation des élus et le métier politique. Nous souhaitons d'abord revenir sur les hypothèses de la recherche et les possibles liens entre longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire, avant

<sup>4</sup> O. Costa (2001), *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Ed° de l'Université de Bruxelles.

<sup>5</sup> L'adoption de mesure de limitation de la rééligibilité aux Etats-Unis a entraîné un renouveau de ces études sur l'accumulation des mandats dans le temps. Nous nous permettons de renvoyer à notre travail sur le mouvement des Term Limits : G. Marrel, R. Payre (2004), « 'Throw the bums out !': The Term Limits Movement ou la remise en cause de la rééligibilité parlementaire aux Etats-Unis », *Parlement(s). Histoire et Politique*, n°2 (à paraître).

d'aborder les principes de l'enquête et de proposer quelque réflexions à partir des premiers matériaux empiriques.

## L'institutionnalisation par le métier ? Un cadre problématique sur la longévité politique

L'Union européenne est aujourd'hui l'un des objets privilégiés de la science politique. L'un des principaux questionnements concerne l'institutionnalisation de cet espace politique émergent, avec la mise en avant des propriétés qui le conduisent à se distinguer des arènes politiques nationales. C'est donc bien une analyse du processus d'autonomisation de l'ensemble sociopolitique européen qui est privilégié<sup>6</sup>. Il s'agit de repérer les règles constitutives, les modes de légitimation et de représentation spécifiques à l'Europe tout en ne négligeant pas les interactions entre cet espace sociopolitique européen et les espaces politiques nationaux, afin de souligner l'importance des contextes nationaux dans le comportement des acteurs à Bruxelles<sup>7</sup>.

Cette institutionnalisation est à bien des égards une institutionnalisation inachevée. On le sait, ce caractère inachevé est constitutif de la construction européenne<sup>8</sup>. L'Europe est bien un objet stimulant pour le chercheur car elle appelle à réfléchir non seulement à un espace transnational mais surtout à un « modèle d'incertitude »<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Sur l'Union européenne pensée en science politique depuis les années 1990 à travers les question de la gouvernance européenne et d'un agenda politique européen, voir : C. Lequesne (1998), « Comment penser l'Union européenne ? », in M.-C. Smouts (dir), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de sciences po, pp.103-134.

<sup>7</sup> V. Guiraudon (2000), « L'espace socio-politique européen, un champ encore en friche ? », *Cultures et Conflits*, n°38-39, pp.7-38.

<sup>8</sup> Que l'on songe simplement au mythe mobilisateur comme instrument de gouvernement défendu notamment par la commission Delors ou plus simplement au fait que l'Europe est constamment pensée au conditionnel, qu'elle est vécue comme un projet dont l'échéance est incertaine.

<sup>9</sup> M. Abélès (1997), « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général », *Cultures et Conflits*, n°28, pp.33-59.

## L'Europe et le métier politique

Un grand nombre de travaux s'est prêté à une sociologie politique de l'Europe. Il s'agit d'une sociologie du personnel européen qui étudie les pratiques des acteurs à un niveau d'analyse individuel afin de comprendre la logique des institutions dans lesquelles ceux-ci évoluent. C'est par la prise de rôle, par la trajectoire des acteurs européens, leur socialisation dans les institutions concernées que cette sociologie cherche à analyser l'espace socio-politique européen. Cette approche de l'Europe par les acteurs qui la portent et la servent permet de sortir de la vieille opposition entre les études européennes fondées sur des logiques internationales et celles reposant sur la mise en évidence d'un champ transnational. Les acteurs par leurs trajectoires, leurs réseaux de sociabilités, leurs attentes et objectifs aident à penser l'interaction entre les champs politiques locaux, nationaux et les institutions européennes. C'est même la professionnalisation des acteurs de l'Europe qui s'impose comme un domaine d'investigation privilégié pour cerner cette institutionnalisation inachevée de l'espace politique européen<sup>10</sup>.

En témoignent les actes d'un colloque organisé en janvier 1999 par le Groupe de sociologie politique européenne au Parlement européen. On découvre une sociologie des eurofonctionnaires, des commissaires européens, des représentants des régions et des représentants d'intérêts, des journalistes, des syndicalistes. Mais il n'est pas question des eurodéputés. Les eurodéputés ont pendant longtemps peu retenu l'attention des politistes. Les débats portaient surtout sur l'institution, ses compétences et son faible poids dans le dispositif européen. Toutefois, on note l'essor d'études renouvelées qui abordent cette institution à travers les propriétés, trajectoires et comportement des parlementaires qui la composent, en particulier à la lecture des travaux produits depuis une dizaine d'années au sein de groupes de recherches belge – Université libre de Bruxelles – et britannique – ECPR Standing group on Parliaments (Essex) ; *European Parliament Research Group* (EPRG). Ces études reposent à la fois sur une démarche sociographique et qualitative. Elles reviennent non seulement sur le profil et les filières d'accès des eurodéputés<sup>11</sup>, mais s'intéressent aussi à la professionnalisation des élites politiques européennes et à leurs divers indicateurs<sup>12</sup>. En

<sup>10</sup> D. Georgakakis (dir.) (2002), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.

<sup>11</sup> N. Kauppi (1995), « European Union and French Political Career », *Scandinavian Political Studies*, vol.19, n° 1, pp. 1-24 ; T. Bryder (1998), « Party Groups in the European Parliament and the Changing Recruitment Patterns of MEPs », in D. Bell, C. Lord (dir.), *Transnational Parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate.

<sup>12</sup> S. E. Scarrow (1997), « Political Career Paths and the European Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 22, No. 2, (May), pp. 253-263. L'étude de Susan Scarrow est l'une des premières à se pencher sur les carrières vers le Parlement Européen ou à partir de celui-ci en ne se concentrant pas seulement sur une seule

France, mis à part la recherche de Willy Beauvallet sur les eurodéputés français, les travaux ont été assez peu nombreux sur cette problématique<sup>13</sup>. Parmi les facteurs de cette professionnalisation, notre enquête vise à revenir sur la longévité.

## Longévité et professionnalisation

En quoi la professionnalisation des eurodéputés participe-t-elle à l'institutionnalisation du Parlement ? C'est surtout à travers une approche socio-historique que la professionnalisation et la formation d'un métier politique ont été étudiées en France et certains indicateurs ont été délaissés. Si la professionnalisation et le métier politique ont été appréciés à travers divers marqueurs comme l'adoption de rôles – ce qu'il convient de faire quand on est élu<sup>14</sup> –, la diffusion de savoirs et savoir-faire propres aux élus, ou alors la question de la rémunération et des indemnités<sup>15</sup>, le rapport au temps et l'inscription de l'activité politique dans la durée – vivre durablement de la politique comme on le ferait d'une autre activité professionnalisée – ont peu été interrogés jusqu'alors<sup>16</sup>.

C'est du côté des études états-uniennes que l'on trouve le plus de références sur cette question de l'accumulation de mandats dans le temps<sup>17</sup>. Le courant d'analyse des *Legislative Studies* nord-américaines étudie depuis plusieurs décennies les relations entre ambition, comportement et carrières parlementaires<sup>18</sup>. L'étude pionnière de Nelson Polsby a souligné

---

délégation nationale. Elle privilégie quatre délégations, les quatre délégations les plus numéraires : Allemagne, France, Grande Bretagne et Italie.

<sup>13</sup> W. Beauvallet (2003), « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique. Le cas des eurodéputés français », *Politique européenne*, n°9, pp. 99-122.

<sup>14</sup> *Politix*, n°28, 1994, « Le métier d'élu. Jeux de rôles ».

<sup>15</sup> A. Garrigou (1992), « Vivre de la politique. Les quinze mille, le mandat et le métier », *Politix*, 20 ; P. Lehingue (1999), « Vocation, art, métier ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques. Les débats parlementaires sur le statut de l'élu local (décembre 1991-janvier 1992) », in M. Offerlé, *la profession politique XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin.

<sup>16</sup> L'absence de toute référence à la *longévité* ou au thème de la *réélection* dans l'index de l'ouvrage collectif sur la profession politique en est l'un des principaux témoignages. M. Offerlé (dir.) (1999), *La profession politique XIX-XXe siècles*, Paris, Belin, pp. 359-361.

<sup>17</sup> Cette enquête a pris pour point de départ une comparaison : celle entre le parlementarisme fédéral des États-Unis et le fonctionnement de l'assemblée supranationale européenne. Cette comparaison repose sur la mise en évidence d'une différence entre les taux de réélection qui atteignent un niveau considérable au Congrès états-unien et qui restent relativement faible au sein de l'assemblée européenne (cf. infra). Cette très nette différence nous conduit à formuler des hypothèses propres aux facteurs de la longévité : le mode de scrutin est l'un d'eux (l'identification territoriale dans le cadre fédéral aux États-Unis contre un mode de scrutin et des circonscriptions variables selon les pays membres dans le cas européen) ; la professionnalisation en est un autre. La juridicisation, l'usage de l'expertise et l'influence des lobbies sur le travail législatif, sont autant de contraintes qui poussent les représentants à une spécialisation sectorielle et qui encourage la valorisation et la reconnaissance électorale de l'expérience législative.

<sup>18</sup> Voir notamment J. A. Schlesinger (1966), *Ambitions and Politics. Political Careers in the United States*, Chicago, Rand Mc Nally and Company, 1966 et R.Herrick, M. K Moore (1993), « Political Ambition's Effect on Legislative Behavior : Schlesinger's Typology Reconsidered and Revisited », *The Journal of Politics*, vol.55, n° 3, August, pp. 765-776.

dès 1968 l'étroite corrélation entre la réélection des sortants (*Incumbency*) et l'institutionnalisation de la Chambre des représentants<sup>19</sup>. Dès lors l'institutionnalisation de la Chambre s'accompagne d'une hausse de la longévité politique sans que soit vraiment établi le sens de la relation<sup>20</sup>. Mais les mêmes conclusions sont dressées au sujet des chambres législatives des Etats. La croissance de la prime aux sortants varie concomitamment à la progression des budgets des chambres<sup>21</sup>. La position de sortant offre à n'en pas douter de plus grandes ressources aux candidats<sup>22</sup>. Depuis le début des années 1990, l'adoption de mesures de limitation de la rééligibilité aux Etats-Unis (*Term Limits*) entraîne un renouveau des travaux portant sur les logiques de l'accumulation des mandats dans le temps, à partir d'un examen des conditions réglementaires (principe de rééligibilité), partisans (système d'investiture) et électorales (modes de scrutin, prime à l'élection) de la carrière<sup>23</sup>. Quelques recherches de ce type ont également été menées en Europe, dans une dimension comparative<sup>24</sup>.

En France, peu d'étude sur la professionnalisation politique se sont attardées sur le degré de stabilité du personnel politique. On doit à Matteï Dogan une enquête qui est à ce titre assez exceptionnelle et qui revient sur la stabilité des députés sous la Troisième République<sup>25</sup>. M. Dogan étudie les 4 892 députés qui ont siégé à la Chambre durant la Troisième République. Il est attentif aux mandats continus mais aussi aux députés qui voient leur carrière s'interrompre provisoirement avant de revenir siéger. Mais surtout M. Dogan montre un lien entre l'ancienneté du mandat détenu et la probabilité de se voir reconduit. Les anciens parlementaires ont d'autant plus de chances de se faire confirmer dans leurs sièges qu'ils l'occupent depuis plus longtemps. Il y aurait, en outre, un lien entre l'ancienneté du mandat et la chance de se faire réélire dès le premier tour. Le travail suggère surtout des pistes d'analyse. On a longtemps qualifié la Troisième République de régime instable du fait de l'instabilité

<sup>19</sup> N. W. Polsby (1968), « The Institutionalization of the U.S. House of Representatives », *The American Political Science Review*, vol. 62, n°1, March, pp.144-168

<sup>20</sup> Des études ont ainsi montré que les représentants qui ont exercé durablement un mandat sont davantage favorables à l'autonomisation de leur assemblée, au renforcement de son pouvoir et manifestent une plus grande activité. (A. Ehrenhalt (1991), *The United States of Ambition*, New York, Times Books.)

<sup>21</sup> G. W. Cox, S. Morgenstern (1993), « The Increasing Advantage of Incumbency in the US States », *Legislative Studies Quarterly*, 17, pp.265-283.

<sup>22</sup> C'est le thème connu de la confusion entre les fonctions des élus et leur position de candidat. Par les transactions qu'ils sont amenés à gérer, les élus négocient leurs soutiens et les fonds nécessaires à leur réélection. Sur le financement des campagnes, voir : O. Ihl (1999), « Deep Pockets. Sur le recrutement ploutocratique du personnel politique aux États-Unis », Michel Offerlé, *op. cit.*, pp.333-356.

<sup>23</sup> Voir par exemple J. M. Carey, R. G. Niemi, L. W. Powell, (2000), *Term Limits in the State Legislatures*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

<sup>24</sup> Voir notamment l'ouvrage collectif A. Somit et alii (1994), *The Victorious Incumbent. The Threat of Democracy ?*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company.

<sup>25</sup> M. Dogan (1953), « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol.III, n°2, pp.319-348.

évidente des cabinets. Et pourtant, il s'agit du régime politique démocratique doté de la plus grande longévité. Comment l'expliquer si ce n'est par la stabilité de ce personnel parlementaire qui conditionne directement la stabilité du personnel ministériel, celle de la haute administration ou encore celle des cadres de parti. Matteï Dogan par la longévité politique éclaire non seulement la professionnalisation en cette période historique d'ouverture des marchés politiques mais aussi l'institutionnalisation du régime.

Ce type d'interrogation nous paraît être fructueux pour proposer une nouvelle lecture sur l'institutionnalisation de cette arène parlementaire encore jeune : le Parlement européen. Il s'agit de repérer les effets de la réélection et de la longévité sur la professionnalisation des élus et le métier politique. Mais il est surtout question d'une approche de l'institutionnalisation par les acteurs qui font l'institution, par le rôle des parlementaires, par les usages qu'ils font durablement de ce Parlement. L'institutionnalisation repose certes sur plusieurs facteurs. Nul ne la maîtrise véritablement si l'on veut bien la comprendre comme le « résultat d'engagements et d'activité hétérogènes, jamais complètement voulu par quiconque non plus que jamais totalement contrôlé par personne ». Une telle approche insiste sur le fait que l'institution qui échappe « à ses auteurs comme à ses interprètes » a pour principale « consistance celle que lui confère la variété des entreprises tendant à s'en saisir et à s'en servir »<sup>26</sup>. Ce sont les usages que nous plaçons au centre de notre enquête. Une enquête qui souhaite éclairer l'institutionnalisation de cette arène parlementaire européenne par un aspect jusqu'alors négligé<sup>27</sup> : celui lié à la stabilité de quelques carrières politiques, autrement dit à l'appropriation personnelle des mandats et la longévité des trajectoires de certains eurodéputés.

---

<sup>26</sup> B. Lacroix, J. Lagroye (dirs.) (1992), « Introduction », *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, pp.9-10.

<sup>27</sup> Ce type de lien entre stabilité du personnel politique et consolidation de l'institution parlementaire européenne est déjà suggéré dans l'ouvrage : M. Westlake (1994), *Britain's Emerging Euro-Elite ? The British in the Directly-Elected Parliament, 1979-1992*, Dartmouth, Aldershot, (chapitre III).

## Réélection, longévité et carrières parlementaires européennes

### Les principes d'une enquête

Bien que l'enquête n'en soit qu'à ses balbutiements, un certain nombre d'observations, de remarques et d'hypothèses peuvent être avancées. Différentes mesures empiriques sont envisageables pour saisir et caractériser la longévité des eurodéputés. La première concerne l'évolution du taux de réélection aux différents scrutins européens. Cet indicateur très général invite à une étude des trajectoires individuelles qui constituera le cœur de l'enquête et dont on présentera quelques premiers éléments.

#### Une stabilisation du personnel parlementaire européen ?

La première constatation empirique concerne l'évolution du taux de réélection au Parlement européen. Il s'agit de mesurer la part des députés sortants réélus lors des cinq scrutins de 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004. On évalue ainsi l'ampleur de la rotation des individus sur l'ensemble des sièges à pourvoir.

Abstraction faite des 138 membres des dix nouvelles délégations européennes, les élections de juin 2004 traduisent une certaine stabilisation du personnel parlementaire : parmi les quelque 570 sièges réservés aux « Quinze », 302 ont été pourvus par un député sortant, soit un taux de réélection de 53 %. Cette proportion est toute relative, comparée aux taux de réélection observés ces dernières années dans les assemblées parlementaires nationales notamment dans les régimes fédéraux aux États-Unis ou en Allemagne.

#### Evolution comparée du taux de réélection (*PE, FR, DE, USA*)

<b>Union européenne</b> : <i>Parlement européen</i> 518/732 membres / 5 ans Scrutin de liste	1989 <b>50,2</b>	1994 <b>42,7</b>	1999 <b>46,4</b>	2004 <b>53</b>
<b>France</b> : <i>Assemblée nationale</i> 577 membres / 5 ans Scrutin uninominal	1988 <b>66,8</b>	1993 <b>52,5</b>	1997 <b>52</b>	2002 <b>56,8</b>
<b>Allemagne</b> : <i>Bundestag</i> 672/603 membres / 4 ans Scrutin mixte	1900 ?	1994 <b>69,4</b>	1998 <b>75,1</b>	2002 <b>71,4</b>
<b>Etats-Unis</b> : <i>House of Representatives</i> 435 membres / 2 ans Scrutin uninominal	1988 <b>98</b>	1994 <b>90,2</b>	1998 <b>98,5</b>	2002 <b>96</b>

Le Parlement européen est souvent décrit comme l'une des assemblées les plus instables, caractérisée par un taux de renouvellement élevé<sup>28</sup>. Une lecture dynamique de l'évolution du taux de réélection depuis 1979 montre néanmoins une tendance à l'allongement des mandats européens<sup>29</sup>. En reconduisant 53 % de sortants à l'occasion de ces premières élections à « Vingt-cinq », les « Quinze » ont eu tendance à conforter leurs positions acquises<sup>30</sup>. Le taux de 2004 est près de sept points plus élevé que celui de 1999 (46,4 %) et plus de dix points supérieur à celui de 1994 (42,7 %). Les électeurs des différents Etats membres ont reconduit plus de la moitié des élus de la cinquième législature. Après les deux scrutins de 1994 et 1999 marqués par l'importance de la rotation des représentants, on assiste au retour d'une stabilité globalement équivalente aux premières élections de 1984 (56,4 %) et 1989 (50,2 %).

La sensible diminution des mouvements observés en cours de législature, confirme également cette tendance à la stabilisation. Le nombre de députés remplacés avant la fin du mandat réduit en valeur absolue et surtout en valeur relative, par rapport à l'augmentation de l'effectif de l'hémicycle strasbourgeois consécutif aux élargissements<sup>31</sup>.

#### Evolution de la rotation des sièges au cours des législatures (1979-2004)

	1 <sup>ère</sup> législature 1979-1984	2 <sup>ème</sup> législature 1984-1989	3 <sup>ème</sup> législature 1989-1994	4 <sup>ème</sup> législature 1994-1999	5 <sup>ème</sup> législature 1999-2004
Nombre de députés remplacés	105	93	89	82	90
Effectif total du PE	410 / 434	434 / 518	518	518 / 567	626

Cette tendance générale cache néanmoins une grande diversité de situations propres à chaque délégation nationale. En 2004, si l'Allemagne et l'Autriche reconduisent plus des deux tiers de leurs représentants (66,7 et 72,2 %), et le Royaume-Uni, plus des trois quarts (78,2 %), l'Irlande et la Suède ne réélisent qu'un député sur trois et la Grèce, seulement un sur quatre (16,7 %).

<sup>28</sup> R. Corbett, F. Jacobs, M. Shackleton (2003), *The European Parliament*, Londres, Catermille, 5<sup>ème</sup> ed, p. 50-51.

<sup>29</sup> En 1979, Susan Scarrow compte 373 élus issus de la dernière assemblée composée de membres délégués par les parlements nationaux, soit moins de 10 % de sortants élus lors de la première élection. (S. E. Scarrow (1997), « Political Career Paths and the European Parliament », *art. cit...*, p. 259).

<sup>30</sup> On peut s'interroger sur l'hypothèse d'une anticipation des conséquences de l'entrée de 138 nouveaux représentants de la part des états-majors partisans dans l'attribution des places d'éligible sur les listes. En juin 2004, la sensible diminution des délégations des « Quinze » et la crainte d'une dilution des représentations historiques pourrait avoir favorisé la recherche d'une stabilisation des élus expérimentés.

<sup>31</sup> La quasi-disparition de la pratique du « tourniquet » peut être appréhendée comme l'un des facteurs explicatifs de la diminution de la rotation des élus entre deux élections générales.

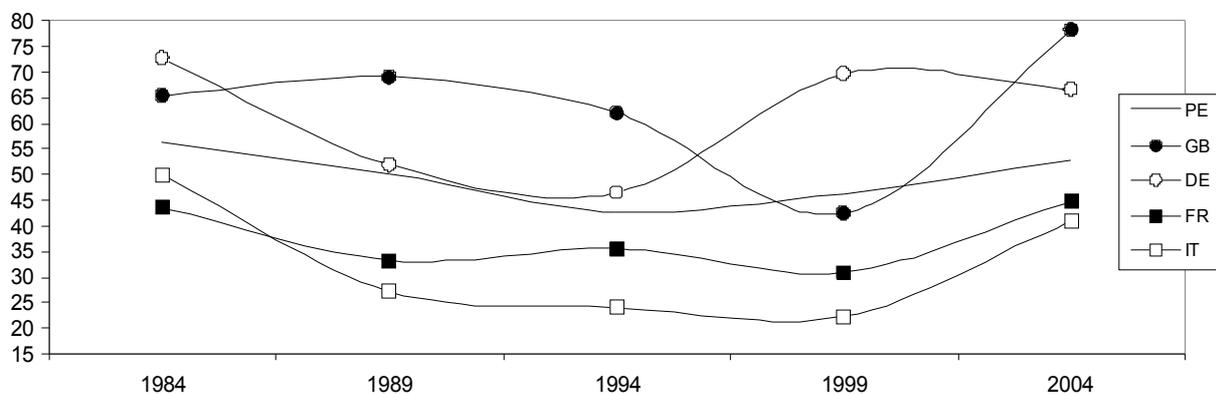
### Evolution du taux de réélection au PE (1984-2004)

	1984 (10)	1989 (12)	1994 (12)	1999 (15)	2004 (15)
Belgique	56,5	50	52	44	54,2
Danemark	68,8	50	37,5	50	42,9
<b>Allemagne</b>	<b>72,7</b>	<b>51,9</b>	<b>46,5</b>	<b>69,7</b>	<b>66,7</b>
France	43,6	33,3	35,6	31	44,9
Irlande	46,7	53,3	46,7	80	30,8
Italie	50	27,2	24,1	22,4	41
Luxembourg	50	16,7	83,3	16,7	50
Pays-Bas	56	50	48,4	41,9	59,3
<b>Royaume-Uni</b>	<b>65,4</b>	<b>69,1</b>	<b>62,1</b>	<b>42,5</b>	<b>78,2</b>
Grèce	33,3	50	32	36	16,7
Espagne		73,3	43,8	51,6	46,3
Portugal		64	32	40	41,7
<b>Autriche</b>				<b>71,4</b>	<b>72,2</b>
Finlande				56,3	57,1
Suède				54,5	31,6
<b>Ensemble</b>	<b>56,4</b>	<b>50,2</b>	<b>42,7</b>	<b>46,4</b>	<b>53</b>

Le taux de réélection est calculé à partir des listes des eurodéputés siégeant avant et après chaque scrutin : les dates des 31 mai et 9 septembre ont été retenues pour les années 1984 et 1989. Pour 2004, les listes ont été arrêtées les 19 juillet et 15 octobre. Le calcul est effectué sur la base des effectifs connus au 30 septembre. Le taux de réélection du scrutin de 2004 est calculé sur la base des 570 députés connus au 15 octobre, issus des 15 Etats-membres qui composaient l'Union avant l'élargissement.

En 2004, la stabilisation ou la croissance du taux de réélection des quatre délégations les plus importantes du Parlement européen contribue cependant à la stabilisation de l'assemblée. Mais la répartition inégale des taux de réélection est inscrite dans le temps. Les représentations germaniques et anglo-saxonnes bénéficient d'une grande stabilité depuis 1979, alors que la France, l'Italie et la Grèce remplacent plus de 60 % de leurs représentants en moyenne.

### Evolution comparée du taux de réélection au PE dans quatre Etats 1984-2004 (%)



Les importantes disparités observées soulignent la nécessité d'une approche comparée respectueuse des systèmes électoraux nationaux. Faute de dispositif commun, c'est à l'échelle nationale que se joue l'élection et la réélection. Les disparités des taux de réélection et leurs variations dans le temps reflètent en grande partie les différences et les transformations des modes de scrutin<sup>32</sup>. Le taux de réélection dépend plus précisément encore des systèmes partisans nationaux. De ce point de vue, la difficile émergence de véritables partis politiques européens ne favorisent pas l'europanisation des logiques de l'investiture<sup>33</sup>.

L'enquête que nous proposons cherche néanmoins à s'interroger sur l'hypothèse d'une autonomisation de l'espace parlementaire européen sous l'influence de certaines figures de longévité. Dans cette institution traditionnellement habitée de représentants de passage, élus selon des modalités différentes et dans des contextes politiques propres à chaque Etat, une progression du taux de réélection doit être étudiée avec attention. Le caractère à certains égards improbable de la réélection rend la longévité d'autant plus intéressante. La précarité institutionnelle du Parlement européen peut précisément orienter la recherche vers l'existence d'« eurocarrières ».

## Les principes d'une enquête sur la longévité électorale à Strasbourg

Il s'agit de repérer, de mesurer et d'étudier les trajectoires de longévité parmi les membres du Parlement européen depuis 1979. A la manière du travail pionnier de Mattei Dogan, l'enquête vise à prendre en compte la totalité de la population des individus, ayant siégé au moins une fois à Strasbourg entre 1979 et 2004 parmi les « Quinze », afin de distinguer quatre catégories d'élus :

<sup>32</sup> O. Costa (2000), « Quelles leçons tirer du manque d'harmonisation des modes de scrutin aux élections européennes ? », in, (dir.), *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 110. Au Royaume-Uni par exemple, l'abandon en 1998 du scrutin majoritaire de circonscription au profit du scrutin proportionnel dans le cadre régional explique en partie l'important renouvellement de la délégation en 1999.

<sup>33</sup> P. Delwit, J.-M. De Waele (1998), « Un Parlement sans électeur ? La nationalisation des scrutins européens », in M. Telo, P. Magnette (dir.), *De Maastricht à Amsterdam : l'Europe et son nouveau Traité*, Bruxelles, Editions Complexes, 1998, p. 211-236.

1. **les élus de passage**, ayant effectué un ou plusieurs brefs séjours au Parlement européen, comme les « locomotives de liste » qui cèdent leurs fonctions dans les mois suivant la proclamation des résultats, les responsables politiques d'envergure nationale qui sont nommés à des fonctions incompatibles ou encore les élus de « queue de mandat », qui assurent l'intérim après la démission ou la disparition d'un représentant et sans espoir d'être reconduits ;
2. **les élus d'un seul mandat**, qui peuvent renoncer volontairement et pour différentes raisons à une seconde candidature, n'obtenir pour leur réélection qu'une place d'inéligible sur la liste de leur parti, être directement exclus de l'investiture, ou subir la défaite de leur camp ;
3. **les réélus aux trajectoires discontinues, ou « intermittents »**, élus au moins deux fois et ayant siégé à Strasbourg plus de cinq ans, sans nécessairement être immédiatement réélus comme sortant, mais qui peuvent néanmoins apparaître comme de véritables piliers de l'institution ;
4. **les réélus aux trajectoires continues, ou « permanents »**, qui sont reconduits dans leurs mandats à chaque élection, sans interruption dans leurs fonctions, avec une expérience qui varie entre deux mandats consécutifs, soit dix ans, et cinq mandats, soit vingt-cinq ans, pour les figures historiques, les véritables détenteurs de la mémoire de l'institution.

Ces différentes catégories de représentants sont identifiées à partir d'une base de données prosopographiques en cours d'élaboration<sup>34</sup>. L'exploitation du matériau quantitatif vise à dégager les logiques politiques de la longévité et à en évaluer les effets sur le comportement des élus, le fonctionnement et la place de l'institution dans l'Union.

Une recherche qualitative sur archives, par entretiens et observations est également envisagée de manière à saisir plus finement les conséquences de la stabilité de certaines

---

<sup>34</sup> Le travail de recension de tous les élus au Parlement européen depuis les premières élections de 1979, jusqu'au renouvellement de 2004 est fastidieux. Des contacts ont été pris avec le service du Statut du Député de l'institution à Bruxelles afin de récupérer une partie des informations de la base de données interne. L'enrichissement des notices individuelles s'effectue à l'aide des outils biographiques classiques, trombinoscopes, annuaires, dictionnaires et autres *Who's who*, avec une attention particulière accordée aux bases de données nominatives de *Profession Politique* et du *Trombinoscope Union européenne*.

figures sur le fonctionnement interne de l'institution et ses relations avec le Conseil et la Commission. On distingue en définitive quatre objectifs principaux :

1. **Longévité et système électoral** : Il s'agit d'abord de rapporter l'expérience parlementaire européenne à l'ensemble des contraintes électorales nationales et partisans qui orientent les choix individuels et pèsent sur la réélection (mode de scrutin, système d'investiture...). On connaît les implications de l'hétérogénéité des modes de scrutin sur la composition des groupes politiques du Parlement et la représentation des citoyens. Le projet vise ici d'abord à mesurer le poids des différents systèmes électoraux sur la stabilité du personnel parlementaire<sup>35</sup>. Mais la recherche vise également à identifier la position des figures de longévité au sein des groupes parlementaires, des fédérations de partis et des organisations partisans nationales afin de tester l'hypothèse d'une émancipation des réélus à l'égard des machines électorales nationales et d'une augmentation des capacités à négocier les investitures<sup>36</sup>.
  
2. **Longévité et carrières parlementaires européennes** : Les trajectoires des eurodéputés doivent ensuite être saisies dans la continuité des carrières et dans l'espace des positionnements multiples, à partir des fonctions occupées avant, pendant et après le mandat parlementaire (accumulation et cumul de mandats locaux et/ou nationaux, responsabilités partisans, charges ministérielles, fonctions européennes...)<sup>37</sup>. Quelle est la place du mandat parlementaire européen dans les carrières politiques nationales ? L'arène parlementaire européenne est-elle plutôt utilisée comme un tremplin politique, comme un espace transitoire de formation

<sup>35</sup> Dans ses travaux, Mattei Dogan distingue les systèmes pluralistes favorables à la réélection des sortants et les systèmes bipolaires encourageant les carrières discontinues ou « intermittentes ».

<sup>36</sup> On se propose également d'appréhender la difficile harmonisation électorale au regard des effets immédiatement déstabilisateurs de tout bouleversement de règles du jeu pour les formations politiques nationales ainsi qu'à la lumière des réticences gouvernementales face au renforcement potentiel de la position du Parlement dans l'architecture institutionnelle de l'Union.

<sup>37</sup> On s'inspire ici des travaux sur les carrières parlementaires européennes menées au milieu des années 1990, par Martin Westlake (M. Westlake (1994), *Britain's Emerging Euro-Elite ? ...*, *op. cit.*) et Suzan Scarrow. Dans l'unique synthèse transnationale disponible concernant les carrières des eurodéputés, Susan Scarrow étudie la durée ainsi que les fonctions antérieures, contemporaines et postérieures au mandat européen parmi les 675 élus britannique, français, allemands et italiens en 1979 et 1994. Concernant la longévité étudiée sur trois législatures, elle montre que seulement 36 % de la population étudiée a effectué une longue mandature de plus de 7 ans et souligne les différences nationales entre d'un côté les mandats longs du Royaume-Uni et de l'Allemagne et de l'autre, les mandats courts de la France et de l'Italie. Elle insiste cependant sur les effets de cette longévité : « It also shows that during its first three terms the European Parliament developed a core of experienced members who could supply it with continuity and procedural expertise. » (S. E. Scarrow (1997), « Political Career Paths and the European Parliament », *art. cit.*..., p. 256).

politique, comme une base de repli en fin de carrière? Peut-on parler d'une européanisation des carrières électorales ?

3. **Longévité et comportement législatif** : L'enquête a également pour objectif d'étudier la correspondance entre la longévité des représentants et leur activité législative au sein des commissions, des délégations et des groupes politiques du Parlement. Dans la lignée des *Legislative Studies* nord-américaines<sup>38</sup>, il s'agit ici de rapporter le comportement des europarlementaires au déroulement de leur carrière, en évaluant les conséquences de la longévité sur la localisation et le niveau d'investissement dans le travail législatif (type de commission choisie et fonctions occupées, propositions, rapports, interventions...), ainsi que sur la nature de l'investissement des élus (adaptation aux formes de la délibération et à la culture du compromis, fidélité au programme électoral, défense de mesures d'intérêt européen, national, catégoriel ou sectoriel, degré d'indépendance à l'égard des groupes d'intérêts...)<sup>39</sup>.
  
4. **Longévité et rapports de forces institutionnels** : La longévité est incontestablement un atout et un instrument de pouvoir dans l'équilibre institutionnel. Il s'agit pour finir de tester l'hypothèse d'une parlementarisation de la « méthode communautaire » sous l'effet de la stabilisation d'une partie des membres de l'assemblée européenne<sup>40</sup>. L'amorce d'une diminution du *turn over* des eurodéputés et l'augmentation des carrières électorales européennes correspondrait à un accroissement de la reconnaissance du rôle du Parlement européen dans le processus de la décision publique communautaire.

L'étude vise en définitive à rendre compte de la double dynamique de professionnalisation du métier politique européen et d'institutionnalisation de l'arène

<sup>38</sup> Voir notamment J. M. Carey, R. G. Niemi, L. W. Powell (2000), *Term Limits in the State Legislatures*, *op. cit.*. Les auteurs évaluent l'impact sur la vie parlementaire des Etats-Unis, de la modification des règles du jeu électoral provoquée par l'adoption de mesures de limitation de la durée des mandats législatifs. Ils examinent ainsi quatre domaines susceptibles d'être affectés : la composition des chambres, le comportement des élus, le niveau de compétitivité des élections et les rapports de pouvoir institutionnels.

<sup>39</sup> Dans le cas des Etats des Etats-Unis touchés par des mesures de *term limits*, les études ont noté que les arrivants passaient plus de temps à promouvoir ce qu'ils avaient fait voter, qu'ils prenaient l'initiative d'un plus grand nombre de textes et qui semblaient être moins attachés à défendre les intérêts de leurs circonscriptions que ceux de l'Etat dans son ensemble.

<sup>40</sup> La rotation obligatoire des parlementaires de certains Etats des Etats-Unis semble avoir contribué à une redistribution inverse des pouvoirs : la réforme aurait entraîné la perte de l'influence des élus, des leaders et des chambres par la diminution de l'expertise parlementaire et la disparition des relations de longue date qui permettaient des alliances et des coopérations. Elle aurait renforcé le rôle des gouverneurs et des administrations législatives.

parlementaire strasbourgeoise, à partir de l'examen des logiques de consolidation et de transmission des pratiques électorales et législatives européennes, des dossiers, des contacts, des réseaux et de l'expérience, au sein des groupes politiques, avec le soutien important des assistants parlementaires et en collaboration avec l'administration du Parlement européen.

Dans l'attente d'une exploitation complète de la base de données, un examen de l'expérience législative des députés de la fin de la cinquième législature permet d'explorer quelques pistes de réflexion.

### « Permanents », « intermittents » et figures historiques du PE en 2004

Au sein du service de presse du Parlement européen, la préparation des élections de 2004 a donné lieu à un comptage inédit de la longévité des députés sortants de la cinquième législature<sup>41</sup>. Cette compilation de données historiques fournit, entre autres, la liste des 290 élus ayant effectué plus d'un mandat à Strasbourg parmi les 626 députés siégeant au 18 mai 2004. C'est sur l'étude de cette liste que se fondent les remarques qui suivent.

La première constatation concerne l'expérience parlementaire. En mai 2004, près de la moitié des eurodéputés sortants de la cinquième législature (46,3 %) avaient au minimum une double expérience électorale européenne et avaient pour la plupart siégé à Strasbourg plus de la durée d'une législature. Cinq Etats disposaient d'une représentation parlementaire majoritairement réélue (Irlande, Autriche, Allemagne, Finlande et Luxembourg) alors qu'on observait une part de députés expérimentés beaucoup plus faible en Italie, en Grèce, au Portugal, en Belgique et en France.

---

<sup>41</sup> J. Nancy, J. Wypych, R. Piérot (2004), *Chronique élections 2004, Données historiques*, Parlement Européen, Direction générale de l'information et des relations publiques, Direction de la communication, Division de la coordination centrale, 28/05/2004, 39 p.. Jacques Nancy, le coordinateur de ce rapport était alors le chef du service de presse du Parlement. Il est aujourd'hui porte-parole du président Josep Borrell. Le document a été préparé en collaboration avec le service Statut du Député qui gère la base de données des élus. Il fournit quatre types d'informations historiques sur les élus du Parlement depuis 1979 : une liste des présidents, « L'évolution des groupes politiques », « L'évolution de la répartition femmes/hommes » et « Les députés au PE depuis 1994, 1989, 1984, 1979 ».

**Part des réélus de chacun des Etats-membres au 18 mai 2004**

Etats	Députés	Réélus	%
IE	15	12	<b>80</b>
AT	21	15	<b>71,4</b>
DE	99	69	<b>69,7</b>
FI	16	9	<b>56,3</b>
LU	6	3	<b>50</b>
ES	64	31	<b>48,4</b>
GB	87	40	<b>46</b>
SE	22	10	<b>45,5</b>
DK	16	7	<b>43,8</b>
NL	31	12	<b>38,7</b>
FR	87	31	<b>35,6</b>
BE	25	8	<b>32</b>
GR	25	8	<b>32</b>
PT	25	8	<b>32</b>
IT	87	27	<b>31</b>
<b>Ensemble</b>	<b>626</b>	<b>290</b>	<b>46,3</b>

La répartition partisane s'effectuait alors en faveur des grands groupes du PSE et du PPE, mais aussi au profit des non-inscrits, les Verts et les indépendants de l'EDD comptant peu d'anciens députés dans leurs rangs.

**Part des réélus de chacun des groupes politiques au 18 mai 2004**

Groupe	Députés	Réélus	%
PSE	175	100	<b>57,1</b>
NI	32	17	<b>53,1</b>
PPE-DE	232	105	<b>45,3</b>
GUE/NGL	49	20	<b>40,8</b>
UEN	23	9	<b>39,1</b>
ELDR	53	20	<b>37,7</b>
Verts/ALE	44	14	<b>31,8</b>
EDD	18	4	<b>22,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>626</b>	<b>289</b>	<b>46,2</b>

Il faut rapidement distinguer une grande majorité de parcours parlementaires continus, d'une part, avec 242 députés réélus sans interruption au moins une fois et, d'autre part, une minorité de 48 trajectoires de réélection discontinues. L'expérience moyenne des députés réélus dit « permanents » était de 12 ans en mai 2004. Celle des « intermittents » s'élevait à 11,3 ans. La majeure partie de ces réélus n'avait qu'entre cinq et dix ans de travail législatif derrière eux. La longévité était en revanche plus longue chez les réélus permanents : 35 députés siégeaient en effet depuis plus de quinze ans à Strasbourg et quatorze d'entre eux occupaient leurs fonctions depuis les premières élections de 1979. De telles expériences

étaient plus rares parmi les réélus « intermittents » : deux seulement avaient entre 22 et 25 ans de mandats cumulés ; onze avaient siégé plus de quinze ans.

### Durée de l'expérience des réélus « permanents »

Nombre de législatures	Nombre d'élections et durée	Effectif	
5 législatures	5 élections et entre 22,5 et 25 ans	15	35
4 législatures	4 élections et entre 17,5 et 20 ans	15	
moins de 3,5 législatures	4 élections et entre 15 et 17,5 ans	5	
3 législatures	3 élections et entre 12,5 et 15 ans	41	45
moins de 2,5 législatures	3 élections et entre 10 et 12,5 ans	4	
2 législatures	2 élections et entre 7,5 et 10 ans	149	162
moins de 1,5 législatures	2 élections et entre 5 et 7,5 ans	13	
<b>Ensemble</b>	<b>Durée moyenne = 11,9 ans</b>	<b>242</b>	

### Durée de l'expérience des réélus « intermittents »

Expérience cumulée	1 réélection 2 mandats	2 réélections 3 mandats	3 réélections 4 mandats	Ensemble	
entre 22,5 et 25 ans	1	1		2	11
entre 20 et 22,5 ans	1			1	
entre 17,5 et 20 ans	3	1	1	5	
entre 15 et 17,5 ans	3			3	9
entre 12,5 et 15 ans	4	1		5	
entre 10 et 12,5 ans	2	2		4	
entre 7,5 et 10 ans	13			13	26
entre 5 et 7,5 ans	13			13	
mois de 5 ans	1	1		2	2
<b>Ensemble</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	
<b>Durée moyenne</b>	<b>10,7</b>	<b>13,6</b>	<b>18,6</b>	<b>11,3</b>	

L'histoire de l'élargissement de l'Union est déterminante dans la répartition des trajectoires de longévité selon les Etats-membres. L'ancienneté maximale des élus dépend logiquement de la date de l'adhésion de l'Etat et des premières élections européennes. Si les neuf Etats de 1979 sont représentés depuis 25 ans, la Grèce compte 23 années d'expérience potentielle, les pays de la péninsule ibérique un peu plus de 18 ans, et les trois Etats entrés en 1995, un peu plus de neuf ans. La longévité doit donc être considérée de manière relative, le caractère récent de l'adhésion tendant à favoriser la présence de réélus aux trajectoires certes continues, mais de faible durée.

Parmi les « Neufs » plus anciens, aucun député du Benelux ou d'Italie n'atteint la longévité maximum, en mai 2004. Dans tous les cinq autres Etats, on dénombre au moins un représentant témoin de la première législature. L'Allemagne en compte huit et le Royaume-Uni trois. L'expérience moyenne des eurodéputés italiens est faible : le record de longévité n'y atteint pas quinze ans. Parmi les trois adhérents des années 1980, seule l'Espagne possède une représentation « historique » de deux élus maintenus depuis 1986. Les trois nouveaux Etats de 1995 ont tous plusieurs membres élus depuis neuf ans. Identifiée par Susan Scarrow, la constitution de véritables carrières européennes en Allemagne et au Royaume-Uni tend ainsi à se confirmer, alors que le phénomène reste embryonnaire en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique.

### Durée des carrières des réélus « permanents » dans chaque Etat-membre

Etat	1 <sup>ère</sup> élection	Longévité théorique maximum (années)	Réélus « permanents » / élus	Durée moyenne des carrières des « permanents »	Durée minimum	Durée maximum
IE	1979	24,8	11/15	<b>14,8</b>	9,8	24,8 (1 cas)
DK	1979	24,8	7/16	<b>14,1</b>	9,8	24,8 (1 cas)
GB	1979	24,8	33/87	<b>13,6</b>	5,5	24,8 (3 cas)
DE	1979	24,8	67/99	<b>13,2</b>	5,1	24,8 (8 cas)
BE	1979	24,8	6/25	<b>12,1</b>	5,6	19,8 (1 cas)
FR	1979	24,8	22/87	<b>11,3</b>	6,9	24,8 (1 cas)
IT	1979	24,8	16/87	<b>10,7</b>	8,2	14,8 (3 cas)
NL	1979	24,8	10/31	<b>10,6</b>	5,7	14,8 (2 cas)
LU	1979	24,8	0/6			
GR	1981	23	7/25	<b>10,2</b>	7,3	14,8 (1 cas)
ES	1986	18,3	25/64	<b>11,8</b>	8,6	18,3 (2 cas)
PT	1986	18,3	6/25	<b>10,1</b>	5,6	16,7 (1 cas)
SE	1995	9,3	9/22	<b>9,1</b>	8,6	9,3 (6 cas)
AT	1995	9,3	15/21	<b>8</b>	7,5	9,3 (4 cas)
FI	1995	9,3	8/16	<b>7,7</b>	5,1	9,3 (2 cas)

Il n'est pas certain que l'influence des « anciens » s'exerce à l'échelle de la délégation nationale. Celle-ci demeure politiquement divisée et l'expérience individuelle et collective, les réseaux de connaissances se transmettent certainement plus facilement au sein des groupes politiques.

La répartition partisane des figures de longévité est déterminée par l'histoire politique des scrutins et des alternances. D'une manière générale, elle souligne l'investissement continu des socialistes du PSE qui comptaient plus de la moitié de réélus sans interruption et très peu de trajectoires intermittentes. Parmi les démocrates chrétiens conservateurs du PPE, l'expérience législative était moins importante, mais plus longue et surtout plus intermittente.

Après les non inscrits, ce sont les souverainistes de l'UEN et les élus de la gauche radicale de l'GUE/NGL qui disposaient de la plus forte proportion de réélus.

### Part des réélus « permanents » et « intermittents » pour chaque groupe politique

Groupe	Députés	Réélus « permanents »	%	Réélus « intermittents »	%
PSE	175	91	52	9	5,1
NI	32	13	40,6	4	12,5
PPE-DE	232	87	37,5	18	7,8
UEN	23	8	34,8	1	4,3
GUE/NGL	49	16	32,7	4	8,2
Verts/ALE	44	11	25	4	9,1
ELDR	53	12	22,6	8	15,1
EDD	18	4	22,2		
<b>Ensemble</b>	<b>626</b>	<b>242</b>	<b>38,7</b>	<b>48</b>	<b>7,7</b>

Au final, en mai 2004, l'hémicycle strasbourgeois comptait 15 représentants continuellement réélus depuis la première législature de 1979, comptabilisant ainsi près de 25 ans de mandats. On recensait en outre onze parlementaires réélus de manière intermittente, mais cumulant néanmoins plus de 15 ans de mandature. Ces deux groupes peuvent être considérés comme les figures historiques de l'assemblée de la fin de la cinquième législature.

Les 15 réélus « permanents » sont entrés au Parlement en 1979 ou 1980. Ils appartiennent pour plus de la moitié d'en eux au PPE. Cinq siègent au PSE. La plupart sont élus en Allemagne (9/15) ou au Royaume-Uni (3/15). On compte parmi les « intermittents » deux députées d'avant l'élection au suffrage universel : il s'agit des Luxembourgeoises Astrid Lulling, démocrate-chrétienne déléguée dès 1965 et Colette Fresch, libérale déléguée à partir de 1969<sup>42</sup>. Parmi les autres, 5 sont élus pour la première fois en 1979. Les deux figures les plus endurantes sont l'Italien non-inscrit Marco Pannella (21,5 ans) et le travailliste britannique Gordon Adam (24,2 ans). Les répartitions partisans et géographiques sont plus diversifiées dans ce groupe que parmi les « permanents » : on recense ainsi d'une part, 4 libéraux, 3 démocrates-chrétiens, 2 socialistes, 1 vert et 1 non-inscrit et, d'autre part, 3 Britanniques, 2 Italiens, 2 Luxembourgeois, 1 Français, 1 Belge et 1 Espagnol.

<sup>42</sup> Le Luxembourgeois démocrate-chrétien Jacques Santer est entré au PE en 1974, mais n'a été élu député européen qu'en 1999. Le conservateur britannique John Alexander Corrie siège à partir de 1975, mais ne dispose d'une légitimité populaire qu'à partir de 1994.

### Les 15 députés de mai 2004 réélus « permanents » depuis la 1<sup>ère</sup> législature

Nom Prénom	Groupe	Etat	Elu depuis	Soit... années	Réélu en juin 2004
BONDE Jens-Peter	EDD	DK	17/07/79	24,8	Oui
WURTZ Francis	GUE/NGL	FR	17/07/79	24,8	Oui
PAISLEY Ian R.K.	NI	GB	17/07/79	24,8	
FRIEDRICH Ingo	PPE-DE	DE	17/07/79	24,8	Oui
POETTERING Hans-Gert	PPE-DE	DE	17/07/79	24,8	Oui
SCHLEICHER Ursula	PPE-DE	DE	17/07/79	24,8	
von WOGAU Karl	PPE-DE	DE	17/07/79	24,8	Oui
BROK Elmar	PPE-DE	DE	17/06/80	23,9	Oui
BALFE Richard A.	PPE-DE	GB	17/07/79	24,8	
McCARTIN John Joseph	PPE-DE	IE	17/07/79	24,8	
HÄNSCH Klaus	PSE	DE	17/07/79	24,8	Oui
HOFF Magdalene	PSE	DE	17/07/79	24,8	
LINKOHR Rolf	PSE	DE	17/07/79	24,8	
SCHMID Gerhard	PSE	DE	17/07/79	24,8	
HUME John	PSE	GB	17/07/79	24,8	

### Les 11 députés de mai 2004 réélus « intermittents », cumulant plus de 15 ans de mandats

Nom Prénom	Groupe	Etat	M1D	M1F	M2D	M2F	M3D	M3F	M4D	M4F	Total (années)	Réélu en 2004
DE CLERCQ Willy C.E.H.	ELDR	BE	17/07/79	17/12/81	25/07/89	18/05/04					17,2	
NORDMANN Jean-Thomas	ELDR	FR	16/04/82	18/07/94	19/05/95	19/07/99	03/07/02	18/05/04			18,2	
NEWTON DUNN Bill	ELDR	GB	17/07/79	18/07/94	20/07/99	18/05/04					19,8	Oui
FLESCHE Colette	ELDR	LU	11/02/69	22/11/80	24/07/84	08/10/85	25/07/89	05/06/90	07/08/99	18/05/04	18,6	
PANNELLA Marco	NI	IT	17/07/79	28/03/96	20/07/99	18/05/04					21,5	Oui
PROVAN James L.C.	PPE-DE	GB	17/07/79	24/07/89	19/07/94	18/05/04					19,8	
GAWRONSKI Jas	PPE-DE	IT	19/10/81	18/07/94	20/07/99	18/05/04					17,5	Oui
LULLING Astrid	PPE-DE	LU	20/10/65	04/07/74	25/07/89	19/07/99	16/09/99	18/05/04			23,4	Oui
PÉREZ ROYO Fernando	PSE	ES	06/07/87	29/12/92	19/07/94	18/05/04					15,2	
ADAM Gordon J.	PSE	GB	17/07/79	19/07/99	08/02/00	18/05/04					24,2	
GRAEFE zu BARINGDORF Friedrich W.	Verts/ALE	DE	24/07/84	05/11/87	25/07/89	18/05/04					18,2	Oui

Aux élections de juin 2004, seuls sept « permanents » de 1979 et cinq « intermittents » de plus de quinze ans d'expériences ont été réélus. Le groupe des figures historique a ainsi été divisé par deux. Mais parmi ces 13 personnalités qui poursuivent une importante carrière parlementaire européenne en ce début de sixième législature, on compte plusieurs responsables à la tête de l'institution parlementaire, des groupes politiques ou des commissions<sup>43</sup>.

Continuellement réélu depuis 1979, le démocrate-chrétien Ingo Friedrich est l'un des vice-présidents du Parlement. La démocrate-chrétienne Luxembourgeoise Astrid Lulling - la plus ancienne parlementaire européenne de l'hémicycle, nommée en 1965 et cumulant près de

<sup>43</sup> Voir tableau en annexe.

24 ans de mandats - est membre de la Questure. On compte également quatre membres de la Conférence des Présidents.

Trois des sept groupes politiques sont dirigés par l'une des figures historiques. Les présidents du PPE - l'Allemand Hans-Gert Poettering - et du GUE/NGL - le français Francis Wurtz font parti des sept députés témoins de la première législature, tout comme le coprésident danois de l'IND-DEM, Jens-Peter Bonde. Parmi les autres, on compte quatre membres des bureaux de leurs groupes.

Le poids des figures historiques dans les bureaux des commissions est moins fort. Mais on recense néanmoins deux présidents et un vice-président : il s'agit des Allemands Elmar Brok à la tête de la Commission des affaires étrangères, Karl von Wogau à la présidence de la Sous-Commission "sécurité et défense" et Friedrich Graefe zu Baringdorf à la vice-présidence de la Commission de l'agriculture.

\* \*

Renouvelé à plus de 50 % entre 1989 et 1999, le Parlement européen reste une assemblée à la composition relativement instable. Mais les premières données empiriques mobilisées ici tendent à confirmer l'hypothèse d'une stabilisation des eurodéputés. Les mesures effectuées à la fin de la cinquième législature montrent qu'une importante minorité d'une centaine d'élus dispose d'une expérience parlementaire européenne de plus de dix ans. A côté des personnalités d'envergure nationale et des leaders partisans, l'étude montre le rôle non négligeable que jouent les parlementaires les plus endurants au sein des bureaux de l'assemblée, des groupes et des commissions. Elle invite à une exploration plus systématique de la place des réélus « permanents » et « intermittents » au sein des structures partisanes nationales et européennes, de leur comportement législatif et de la manière dont le mandat européen s'impose dans les carrières électorales nationales, tendant ainsi à européaniser le métier d'élus. Elle conduit surtout à s'interroger sur l'influence de la professionnalisation des eurodéputés sur l'équilibre des pouvoirs au sein du triangle institutionnel européen.

Ces questionnements renvoient à une réflexion plus générale sur les temps du politique, les conditions temporelles de la carrière et les relations complexes et parfois antagonistes entre temporalités électorales et temporalités décisionnelles ou gestionnaires. Ils permettent de penser la place occupée par les représentants dans les systèmes de

gouvernements contemporains à partir d'une analyse des cadres temporels de l'action politique. Le temps apparaît en effet comme un analyseur de l'incertaine différenciation des sphères politiques et administratives et de l'antagonisme fréquemment mobilisé dans les sociétés modernes entre compétences techniques et légitimité électorale. Elus locaux et parlementaires invoquent volontiers « l'esprit de suite et de continuité », l'expérience gestionnaire et le nécessaire suivi des « dossiers » dans la quête d'une forme « d'inamovibilité électorale »<sup>44</sup>. La construction européenne apparaît de ce point vue comme un laboratoire pour l'étude des rapports entre aptitudes techniques ou juridiques et légitimité démocratique. Les carrières parlementaires européennes témoigneraient en particulier de la consolidation d'un métier d'élus marqué par la spécialisation technique et l'avènement nouvelles.

---

<sup>44</sup> G. Marrel, R. Payre (2001), « Le temps des maires : l'allongement du mandat en 1929 : une redéfinition de l'espace politique municipal », *Politix*, 14-53, pp. 59-86.

## Annexes

### Evolution du taux de réélection au PE (1984-2004) [détail]

	1984			1989			1994			1999			2004		
	Elus	Réélus	%	Elus**	Réélus	%									
Belgique	23	13	<b>56,5</b>	24	12	<b>50</b>	25	13	<b>52</b>	25	11	<b>44</b>	24	13	<b>54,2</b>
Danemark	16	11	<b>68,8</b>	16	8	<b>50</b>	16	6	<b>37,5</b>	16	8	<b>50</b>	14	6	<b>42,9</b>
Allemagne	77	56	<b>72,7</b>	81	42	<b>51,9</b>	99	46	<b>46,5</b>	99	69	<b>69,7</b>	99	66	<b>66,7</b>
France	78	34	<b>43,6</b>	81	27	<b>33,3</b>	87	31	<b>35,6</b>	87	27	<b>31</b>	78	35	<b>44,9</b>
Irlande	15	7	<b>46,7</b>	15	8	<b>53,3</b>	15	7	<b>46,7</b>	15	12	<b>80</b>	13	4	<b>30,8</b>
Italie	72	36	<b>50</b>	81	22	<b>27,2</b>	87	21	<b>24,1</b>	67	15	<b>22,4</b>	78	32	<b>41</b>
Luxembourg	6	3	<b>50</b>	6	1	<b>16,7</b>	6	5	<b>83,3</b>	6	1	<b>16,7</b>	6	3	<b>50</b>
Pays-Bas	25	14	<b>56</b>	24	12	<b>50</b>	31	15	<b>48,4</b>	31	13	<b>41,9</b>	27	16	<b>59,3</b>
Royaume-Uni	78	51	<b>65,4</b>	81	56	<b>69,1</b>	87	54	<b>62,1</b>	87	37	<b>42,5</b>	78	61	<b>78,2</b>
Grèce	21	7	<b>33,3</b>	24	12	<b>50</b>	25	8	<b>32</b>	25	9	<b>36</b>	24	4	<b>16,7</b>
Espagne				60	44	<b>73,3</b>	64	28	<b>43,8</b>	64	33	<b>51,6</b>	54	25	<b>46,3</b>
Portugal				25	16	<b>64</b>	25	8	<b>32</b>	25	10	<b>40</b>	24	10	<b>41,7</b>
Autriche										21	15	<b>71,4</b>	18	13	<b>72,2</b>
Finlande										16	9	<b>56,3</b>	14	8	<b>57,1</b>
Suède										22	12	<b>54,5</b>	19	6	<b>31,6</b>
Ensemble (effectif connu*)	411	232	<b>56,4</b>	518	260	<b>50,2</b>	567	242	<b>42,7</b>	606	281	<b>46,4</b>	570	302	<b>53</b>

\* : le taux de réélection est calculé à partir des listes des eurodéputés siégeant avant et après chaque scrutin : les dates des 31 mai et 9 septembre ont été retenues pour les années 1984 et 1989. Pour 2004, les listes ont été arrêtées les 19 juillet et 15 octobre. Le calcul est effectué sur la base des effectifs connus au 30 septembre.

\*\* : Le taux de réélection du scrutin de 2004 est calculé sur la base des 570 députés connus au 15 octobre, issus des 15 Etats-membres qui composaient l'Union avant l'élargissement

**Les 7 réélus « permanents » depuis 1979 et les 5 réélus « intermittents » de plus de 15 ans d'expérience au PE (1<sup>er</sup> octobre 2004)**

	Nom	Etat	Groupe parl.	Fct° au PE	Commission		Délégation		Age	Date de naissance	Lieu de naissance
P 1979	Hr. Jens-Peter BONDE	DK	IND-DEM CoPdt	M de la Conf. des Pdts	C° des affaires constitutionnelles C° du contrôle budgétaire	M MS	D° pour les relat° avec la Suisse, l'Islande et la Norvège et à la C° parl. mixte de l'Espace économique européen (EEE)	VPdt	56	27-mars-1948	Åbenrå
P 1979	Herr Elmar BROK	DE	PPE/DE M du Bureau	M de la Conf. des Pdts des C°	C° des affaires étrangères C° des affaires constitutionnelles	Pdt MS	D° pour les relat° avec les États-Unis	M	58	14-mai-1946	Verl (Kr. Gütersloh)
P 1979	Herr Ingo FRIEDRICH	DE	PPE/DE M du Bureau	VPdt du PE	C° des affaires constitutionnelles	M	D° pour les relat° avec l'Iran D° pour les relat° avec les États-Unis	M MS	62	24-janv-1942	Kutno-Wartheland
P 1979	Herr Klaus HÄNSCH	DE	PSE		C° des affaires étrangères C° des affaires constitutionnelles	M MS	D° pour les relat° avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande D° pour les relat° avec la République populaire de Chine	M MS	66	15-déc-1938	Sprottau (Schlesien)
P 1979	Herr Hans-Gert POETTERING	DE	PPE/DE Pdt	M de la Conf. des Pdts	C° des affaires constitutionnelles C° des affaires étrangères	M MS	D° pour les relat° avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Ass° des nat° de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	MS	59	15-sept-1945	Bersenbrück (Niedersachsen)
P 1979	Herr Karl von WOGAU	DE	PPE/DE M du Bureau		C° des affaires étrangères C° des affaires économiques et monétaires Sous-C° "sécurité et défense"	M MS Pdt	D° pour les relat° avec l'Ass. parl. de l'OTAN D° pour les relat° avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Ass° des nat° de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	M MS	63	18-juil-1941	Freiburg
P 1979	M. Francis WURTZ	FR	GUE/NGL Pdt	M de la Conf. des Pdts	C° des affaires étrangères C° des budgets	M MS	D° pour les relat° avec les États-Unis D° à l'Ass. parl. paritaire ACP-UE D° à l'Ass. parl. euroméditerranéenne	MS M MS	56	03-janv-1948	Strasbourg

I >15 ans	On. Marco PANNELLA	IT	ADLE M du Bureau		C° de l'environnement, de la santé pub. et de la sécu. alim. C° des affaires étrangères C° du contrôle budgétaire C° des lib. civiles de la justice et des affaires int. C° du contrôle budgétaire	MS MS MS MS MS	D° pour les relat° avec Israël D° pour les relat° avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Ass° des nat° de l'Asie du Sud-Est (ANASE)	M MS	74	02-mai-1930	Teramo
I >15 ans	Mr Bill NEWTON DUNN	GB	ADLE		C° du marché int. et de la protection des consommateurs C° des libertés civiles de la justice et des affaires int.	M MS	D° pour les relat° avec le Japon	M	63	03-oct-1941	Greywell (Hampshire)
I >15 ans	On. Jas GAWRONSKI	IT	PPE/DE		C° des affaires étrangères C° temporaire sur les défis politiques et les moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013 C° du commerce international	M M MS	D° pour les relat° avec les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Ass° des nat° de l'Asie du Sud-Est (ANASE) D° pour les relat° avec les pays de l'Asie du Sud et l'Ass° d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) D° à l'Ass. parl. euroméditerranéenne	M MS MS	68	07-févr-1936	Vienna (Austria)
I >15 ans	Herr Friedrich-GRAEFE zu BARINGDORF	DE	Verts		C° de l'agriculture C° des budgets C° de l'agriculture	VPdt MS MS	D° à la C° parl. mixte UE-Chili D° pour les relat° avec les pays d'Amérique centrale D° à l'Ass. parl. paritaire ACP-UE	M MS MS	62	29-nov-1942	Spenge
I >15 ans	Mme Astrid LULLING	Lx	PPE/DE	Questeur	C° des affaires économiques et monétaires C° des droits de la femme et de l'égalité des genres	M M	D° pour les relat° avec les pays d'Amérique centrale D° à l'Ass. parl. paritaire ACP-UE	MS MS	75	11-juin-1929	Schiffflange

